



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

**N° de la demande :** 2011-2836  
**Demande :** Nouvelle méthode d'application ou modification de la méthode d'application  
**Produit :** Herbicide Prestige XC B (composante du Prestige XC Herbicide Tank-Mix)  
**Numéro d'homologation :** 29465  
**Matières actives (m.a.) :** Fluroxypyr (sous forme d'ester 1-méthylheptyl), clopyralide (présent sous forme d'acide) et MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle) / herbicide  
**N° de document de l'ARLA :** 2213845

### But de la demande

Le but de cette demande était d'ajouter une allégation d'application aérienne et de réviser le volume de pulvérisation pour l'application terrestre concernant l'étiquette de l'herbicide Prestige XC B (333 g é.a./L de fluroxypyr, sous forme d'ester 1-méthylheptyl). L'herbicide Prestige XC B est une composante du Prestige XC Herbicide Tank-Mix.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Une évaluation a été menée pour les personnes qui peuvent être exposées aux herbicides Prestige XC A et Prestige XC B au cours d'une application aérienne. Le nouvel usage ne devrait pas entraîner de risque préoccupant concernant les matières actives que sont le fluroxypyr, le clopyralide et le MCPA. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise pour le fluroxypyr, le clopyralide et le MCPA en vue de soutenir l'ajout d'une allégation d'application aérienne et réviser le volume de pulvérisation pour l'application terrestre de chaque composante de l'étiquette du Prestige XC HTM. Tout le reste du mode d'emploi sur l'étiquette du produit demeure identique. D'après cette évaluation, les modifications apportées à l'étiquette du produit n'augmenteront pas l'exposition alimentaire au fluroxypyr, au clopyralide et au MCPA et ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

### **Évaluation environnementale**

Une évaluation environnementale de l'herbicide Prestige XC B (composante du Prestige XC Herbicide Tank-Mix) pour une application aérienne sur le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et l'orge de printemps a conclu que des zones tampons où la pulvérisation est interdite sont nécessaires sur l'étiquette de l'herbicide Prestige XC Herbicide Tank-Mix pour atténuer les risques pour les plantes et les organismes aquatiques non ciblés dus à la dérive de pulvérisation. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les données de confirmation provenant de 8 essais d'efficacité et de 11 essais sur la sensibilité des cultures menés dans 2 provinces (l'Alberta et le Manitoba) sur 2 années (2006 et 2007) ont été soumises pour soutenir l'ajout d'une allégation d'application aérienne à l'étiquette commune de l'herbicide Prestige XC Herbicide Tank Mix avec un volume de pulvérisation de 30-50 L/ha ainsi que pour modifier le volume de pulvérisation pour l'application terrestre à 50-100 L/ha.

Les données soumises ont confirmé que l'herbicide Prestige XC Herbicide Tank Mix pouvait être appliqué avec un volume de pulvérisation de 30-50 L/ha pour les applications aériennes et avec un volume de pulvérisation de 50-100 L/ha pour les applications terrestres sans compromettre l'efficacité du produit ou l'innocuité pour les cultures.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, l'herbicide Prestige XC B, et juge que ces renseignements sont suffisants pour ajouter une allégation d'application aérienne et modifier le volume de pulvérisation pour l'application terrestre sur l'étiquette.

### **Références**

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
2076326	2011, Starane II Field Trial Reports, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
2078921	2011, Value Summaries - Starane II, Sub no. 2011-2831, aerial application, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.